

Note de position externe - 15 mai 2020

Réponse d'Auchan Retail France à l'information de la DGCCRF et aux affirmations de l'association Foodwatch concernant le défaut d'information sur l'origine des ingrédients primaires :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/la-dgccrf-vous-informe-des-derogations-detiquetage-consenties-aux-operateurs-du-secteur>

Rappel du contexte :

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement a assigné aux distributeurs une "mission de service public" en assurant l'alimentation de la population française. Auchan Retail France a répondu à cet appel et maintenu ses approvisionnements afin d'éviter toute pénurie. Face aux difficultés rencontrées par certains des partenaires industriels, des adaptations, sans impact ni sur la sécurité alimentaire ni sur la qualité des produits, ont dû être ponctuellement adoptées. Limitées dans le temps et en parfaite transparence avec les autorités de contrôle (DGCCRF) qui les ont validées, ces adaptations n'ont pas pu être portées sur l'étiquetage des produits.

C'est la raison pour laquelle, dans un souci de transparence vis-à-vis du consommateur, la DGCCRF a mis en ligne sur son site l'information concernant les dérogations d'étiquetage consenties aux opérateurs du secteur alimentaire dans le contexte de la crise du Covid-19.

La DGCCRF indique d'ailleurs sur son site : "Compte tenu des tensions sur le marché liées à la crise du Coronavirus les opérateurs du secteur alimentaire sont susceptibles d'être confrontés à des difficultés d'approvisionnement les conduisant à modifier leurs recettes, sans possibilité de corriger rapidement leurs étiquetages."

A aucun moment, ces modifications n'auraient pu mettre en danger le consommateur, par l'ajout, par exemple, d'allergènes non déclarés sur les emballages.

Concernant les dérogations accordées aux produits Auchan :

1. S'agissant de l'écart lié à l'**absence d'origine des ingrédients** dans des produits de crèmerie (7 produits) :

La législation européenne impose, à compter du 1/4/20, d'indiquer sur l'emballage l'origine des ingrédients primaires (éléments principaux constituant le produit) quand le produit fait lui-même l'objet d'une indication de provenance.

Dans le cas des 7 produits Auchan autorisés par la DGCCRF, il est mentionné sur l'emballage « Fabriqué en France », mais ne précise pas l'origine des ingrédients.

La crise Covid-19 a contraint de décaler l'impression des nouveaux emballages sur lesquels figureront cette origine. Afin d'éviter toute pénurie sur les produits cités, Auchan a été autorisé à écouler les stocks des produits comportant les anciens emballages au delà de la date du 1er avril et cela pour une durée maximale comprise entre 1 et 9 semaines suivant les produits. **Ces produits actuellement commercialisés n'ont fait l'objet d'aucune modification de recette.**

2. S'agissant des **écarts d'origines dans des plats cuisinés** à base de filet mignon de porc (2 produits) :

Le fabricant de ces plats cuisinés a dû faire face à une pénurie de viande française dans le contexte de la crise du Covid-19. Il a donc envisagé un changement temporaire d'origine. Cette demande a été validée par la DGCCRF pour des approvisionnements en Allemagne et en Espagne, les emballages continuant à indiquer une origine France.

Cependant, par souci de transparence et d'intégrité, Auchan Retail France a décidé de ne pas mettre en oeuvre cette dérogation et d'arrêter la fabrication de ces produits le temps de retrouver un approvisionnement français, conformément à la politique de l'enseigne de privilégier l'origine France. **Ces produits n'ont donc jamais été commercialisés avec des viandes d'origine allemandes ou espagnoles.**

Contact Presse : Sandrine Caspar - 06 21 09 84 35 - scaspar@auchan.fr